

COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES relatif au préavis municipal N°5/2021-2022, relatif à l'adaptation de la fixation des indemnités du Conseil Communal et rétribution de la Municipalité pour la législature 2021 - 2026

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal N°05/2021-2022 relatif aux sujets ci-dessus.

Au préalable, elle a rencontré la Municipalité pour en discuter le 22 septembre dernier. Nous remercions la Municipalité pour sa disponibilité, les explications et les réponses précises qui nous ont été fournies.

La Commission des Finance n'a aucune réserve et considère les rémunérations adéquats et n'augments pas les dépenses communales hormis les jetons de présence qui doublent. Cette augmentation n'exigera pas d'emprunts imprévus durant la législature 2021-2026!

La Commission des Finances recommande donc au Conseil Communal d'accepter le préavis N°5/2021-2022 tel que présenté.

Pour la Commission des Finances,

Mark Tritten

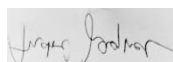


Marcel Biedermann

Marcel Miesen



André Jaquet



Maurice Meyer



Vich, le 27 septembre 2021